

DELIBERATION

L'an deux mil cinq,

Le 14 mars à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de PUYLOUBIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric GUINIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2005.

Présents : Mmes BERTRAND, CODER, DUONSEIL et GILLY.
MM. GAUTIER, GUINIERI, LECLERC, MALLET, METRAS, MISTRE, ODERMATH, PARASCANDOLA, PHILIP et RAVIER.
Mme COSTA-BAUGIER ayant donné procuration.

Objet : Réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs.

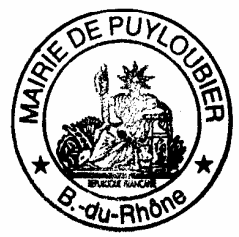
Depuis plusieurs années, une action a été engagée par différents intervenants afin d'envisager la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs. Dans le contexte actuel des déplacements domicile-travail qui augmentent régulièrement entre le Var et l'est des Bouches-du-Rhône vers les grands pôles d'emplois, la réouverture de cette ligne devrait effectivement permettre d'améliorer les conditions de déplacement des habitants concernés et de contribuer à lutter contre les pics de pollution à l'ozone de plus en plus fréquents.


La commune de Puylobier a déjà eu l'occasion de s'associer aux différentes démarches en adoptant une délibération le 25 juin 2002.

Cependant, le Conseil Municipal est bien conscient que l'ouverture de cette ligne n'est pas concevable sans la modernisation de la ligne Marseille – Gardanne – Aix prévue au Contrat de Plan Etat – Région.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la prise en considération par le Conseil Régional et par l'Etat de la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne dans la continuité des travaux de modernisation de la ligne Marseille – Gardanne – Aix.

Copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire

Frédéric GUINIERI